

# SIVOM INTERCANTONAL DU PAYS VIGANAIS

SÉANCE DU 22 JUIN 2015 A 18H00

## RELEVÉ DE DECISIONS

Le Comité Syndical du SIVOM du Pays Viganais s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Daniel CARRIERE, le lundi 22 juin 2015 à 18h00, salle de réunion de la Maison de l'Intercommunalité au Vigan.

Présents: Patrick REILHAN, Jacky RANCHET, José SORIANO, Yves GELY, Philippe MOIGNARD (suppléant), Denis GINIEIS, Alain NIOCHAU, Martine VOLLE-WILD, Myriam MOSCOVITCH, Jacques NEGRON, André GAWRA, Kevin SCHEUER, Alain DURAND, Pierre PIALOT, Jean-Marie BRUNEL, Anne-Laure GARRIGUES, Yvette DE PEYER, Roland MONTEL, Samuel GALTIER, Jean-Michel DERICK, Jean-Luc GALTIER, Gérard POLOP, Daniel CARRIERE, Gérard SEVERAC, Daniel FAVAS, Jean-Luc ROY, Roland CAVAILLER, Olivier CAVAILLER.

Excusés: Roger LAURENS, Jean BOULET, André JOFFRE, Martine DURAND, Luc BERNIER.

Absents: Marc BRETON, Philippe CHIARELLI, Marie-Renée LAURENT, Jean-Claude GONZALEZ-TRIQUÉ, Jean-Louis PRUNET, Jean-Pierre NEGRE, Bruno CARON, Patrick DARLOT, Philippe CALAZEL.

Invités excusés (voix délibératives): Martin DELORD, Hélène MEUNIER.

Secrétaire de séance: Yvette DE PEYER.

---

### 00 - MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR

---

Rapporteur: Daniel CARRIERE

Monsieur le Président informe l'Assemblée qu'il convient de délibérer sur :

- Modification du tableau des effectifs

Il est donc proposé de modifier l'ordre du jour en y ajoutant le point ci-avant.

**Le Comité Syndical après délibération, et à l'unanimité,**

DÉCIDE de modifier l'ordre du jour.

---

### 01 - VIREMENT DE CREDIT N°1 - BUDGET ASSAINISSEMENT

---

Rapporteur: Daniel CARRIERE

Monsieur le Président indique au Comité Syndical que dans le programme des aides attribuées aux particuliers pour la réhabilitation de leurs assainissements non collectifs et au vu des demandes, il convient de prévoir des crédits supplémentaires afin de pouvoir en assurer les paiements.

Il convient de procéder au virement de crédit suivant :

Section de fonctionnement - Dépenses :

Compte	Libellé	Montant
011 - 6287	Remboursement de frais	- 10 000,00 €
67 - 6742	Subventions exceptionnelles	+ 10 000,00 €
	<b>TOTAL</b>	<b>0,00 €</b>

**Le Comité Syndical, après délibération, et à l'unanimité,**

APPROUVE le virement de crédit n°1 du Budget Assainissement comme énoncé ci-dessus.  
AUTORISE le Président ou son représentant à signer l'ensemble des actes nécessaires.

**02 - CONVENTION DE MUTUALISATION DE MOYENS DANS LE FONCTIONNEMENT DES SERVICES ADMINISTRATIFS DE LA MAISON DE L'INTERCOMMUNALITE**

Rapporteur : Daniel CARRIERE

Monsieur le Président rappelle qu'en 2004, il a été institué une Maison de l'Intercommunalité permettant de regrouper, en un même lieu, différentes structures intercommunales et d'en mutualiser les services dits fonctionnels (Direction Générale, Ressources Humaines, Marchés Publics, et Comptabilité).

En 2009, une convention de mutualisation de ces services a été mise en place entre la Communauté de Communes du Pays Viganais et les autres collectivités présentes à savoir : le SIVOM du Pays Viganais, le SIVU Ganges Le Vigan, le Syndicat Mixte de Navacelles et l'OTC en Cévennes Méridionales.

Cette mutualisation a ainsi permis de réaliser de véritables économies d'échelle et une harmonisation et simplification des procédures administratives.

Il est donc proposé de renouveler la convention de mutualisation de moyens entre la Communauté de Communes du Pays Viganais et le SIVOM du Pays Viganais.

Vu la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 relative aux libertés et responsabilités locales, modifiée par la loi du 27 novembre 2014 n° 2014-58, article 67, codifié à l'article L. 5211-4-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis du Comité Technique de la CC du Pays Viganais qui s'est réuni le 18 décembre 2014,  
Vu l'avis du Comité Technique du Centre de Gestion du 24 mars 2015,

**Le Comité Syndical, après délibération, et à l'unanimité,**

APPROUVE la signature des conventions de mutualisation entre la Communauté de Communes du Pays Viganais et le SIVOM du Pays Viganais.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer l'ensemble des actes nécessaires.

---

**03 - COMMISSION D'APPEL D'OFFRES - DESIGNATION D'UN MEMBRE SUPPLEANT**


---

Rapporteur : Daniel CARRIERE

Monsieur le Président informe l'Assemblée qu'il convient de désigner en son sein un membre suppléant de la Commission d'Appel d'Offres.

A l'issue du vote, la composition de la Commission d'Appel d'Offres est la suivante :

MEMBRES TITULAIRES	MEMBRES SUPPLEANTS
Bruno CARON	Jean-Luc ROY
Yvette DE PEYER	Jacques NEGRON
Jean-Luc GALTIER	Jean-Marie BRUNEL
Roger LAURENS	Kevin SCHEUER
Pierre PIALOT	Jean-Pierre NEGRE

**Le Comité Syndical, après délibération, et à l'unanimité,**

APPROUVE la nouvelle composition de la Commission d'Appel d'Offres.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer les actes nécessaires.

---

**04 - CONVENTION DE MANDAT - DELEGATION DE LA MAITRISE D'OUVRAGE ENTRE LA COMMUNE DE MOLIERES-CAVAILLAC ET LE SIVOM INTERCANTONAL DU PAYS VIGANAIS**


---

Rapporteur : Daniel CARRIERE

Monsieur le Président informe le Comité Syndical que la commune de Molières-Cavaillac a sollicité le SIVOM pour la réalisation de travaux d'assainissement Route d'Aulas. Ils vont consister en la réhabilitation du réseau d'assainissement des eaux usées.

Le montant des travaux d'assainissement est estimé à 18 262 € HT.

Ces travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement font partie d'un programme complet de travaux comprenant également l'enfouissement des réseaux secs ainsi que la réfection de chaussée, c'est pourquoi le SIVOM souhaite déléguer à la commune de Molières-Cavaillac la maîtrise d'ouvrage de la partie assainissement.

Il convient donc d'accepter, pour l'opération citée ci-dessus, la délégation de la maîtrise d'ouvrage pour la partie assainissement uniquement.

**Le Comité Syndical, après délibération, et à l'unanimité,**

AUTORISE le Président à signer la convention de mandat et les actes nécessaires.

---

## **05 - RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT - ANNEE 2014**

---

Rapporteur : Daniel CARRIERE

Monsieur le Président rappelle que la loi du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement avait pour objectif de renforcer la transparence et l'information dans la gestion de ces services.

Le décret d'application n° 2000-404 du 11 mai 2000 indique donc que le Président d'un Etablissement Public de Coopération Intercommunale est tenu de présenter un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement.

Monsieur le Président propose ainsi au Comité Syndical, le rapport annuel sur le prix et la qualité de son service public d'assainissement. Cette disposition a pour objectif de renforcer la transparence et l'information dans la gestion des services publics, de préciser les modalités de réalisation du service d'assainissement ainsi que les indicateurs techniques et financiers le concernant.

**Le Comité Syndical, après délibération, et à l'unanimité,**

APPROUVE le rapport annuel sur le service public d'assainissement.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer l'ensemble des actes nécessaires.

---

## **06 - SPANC : LANCEMENT DE LA 5<sup>EME</sup> PHASE DU PROGRAMME DE REHABILITATION DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF**

---

Rapporteur : Daniel CARRIERE

Monsieur le Président expose au Comité Syndical les raisons qui justifient l'extension de la 5<sup>ème</sup> phase du programme de réhabilitation de l'Assainissement Non Collectif. Ce programme porte sur des dispositifs d'Assainissement Non Collectif qui se trouvent sur 4 communes (Alzon, Mars, Bez et Esparon et Saint Laurent le Minier), faisant l'objet d'un Avis Défavorable de la part du S.P.A.N.C. du SIVOM Intercantonal du Pays Viganais.

Monsieur le Président rappelle au Comité Syndical qu'une aide financière, pour la réalisation des études de sol et des travaux de réhabilitation de l'Assainissement Non Collectif, peut être allouée par l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée & Corse et le Conseil Départemental du Gard aux particuliers selon le plan de financement suivant :

Nom du Bénéficiaire		Adresse des locaux	Commune		Subv. Département	Subv. Agence	Subv. SIVOM
BUNIAZET, BLONDET	Claire, Bernard	Saint Paul	LE VIGAN	30120	1 000,00 €	3 000,00 €	200,00 €
RONCORONI	Jérôme	Le Vivier	SAINT LAURENT LE MINIER	30440	1 000,00 €	3 000,00 €	200,00 €
CERVELIN	Nadine	Le Vivier	SAINT LAURENT LE MINIER	30440	1 000,00 €	3 000,00 €	200,00 €
ROUANET	Geneviève	La Meuse	SAINT LAURENT LE MINIER	30440	1 000,00 €	3 000,00 €	200,00 €
VILA	Jean-Pierre	Rue du Salet (N°5)	SAINT LAURENT LE MINIER	30440	1 000,00 €	3 000,00 €	200,00 €
STREIFF-ROUQUETTE	Danielle-Thierry	Esparon	BEZ ET ESPARON	30120	3 000,00 €	9 000,00 €	200,00 €
COSTE	Gérard						
SCHAMANECHÉ	Saadi						
DUCRUET	Michel	Lasalle	BEZ ET ESPARON	30120	3 000,00 €	9 000,00 €	200,00 €
LAHOUN/SCHERNO	Jean-Pierre/Hélène						
LEFAURE	Christian						
WILLEMSSEN/ERKENHOF	Bart/Marianne						
MARC-PEZET	Jeanine						
VALETTE	Anna-Maria	Boucaret	ALZON	30770	1 000,00 €	3 000,00 €	200,00 €
PARE	Christian	Le Moulinier	MARS	30120	1 000,00 €	3 000,00 €	200,00 €
<b>Nombre de dossiers = 9</b>					<b>13 000,00 €</b>	<b>39 000,00 €</b>	<b>1 800,00 €</b>

**Le Comité Syndical, après délibération, et à l'unanimité,**

**DECIDE :**

- **D'APPROUVER** la réalisation de la 5<sup>ème</sup> phase du programme de réhabilitation des dispositifs d'Assainissement Non Collectif.
- **DE SE PORTER MANDATAIRE** des particuliers désireux de réhabiliter leur dispositif, et de limiter l'action du Service Public d'Assainissement Non Collectif au suivi de l'opération de réhabilitation, à l'instruction des projets d'Assainissement Non Collectif et au contrôle des travaux qui s'en suivront.
- **DE SOLLICITER** l'aide financière du Conseil Départemental du Gard et de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée & Corse pour la réalisation des études de sol à la parcelle, des travaux de réhabilitation, de l'instruction des projets d'Assainissement Non Collectif et du contrôle des travaux qui s'en suivront.
- **D'ACCEPTER** que le département du Gard perçoive pour son compte la subvention attribuée par l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée & Corse, et la verse au SIVOM Intercantonal du Pays Viganais.
- **D'AUTORISER** le Président à signer les actes nécessaires.

---

**07 – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**


---

Rapporteur : Daniel CARRIERE

Monsieur le Président présente aux Délégués, le tableau des effectifs mis à jour au 22 juin 2015 en fonction des mouvements et des créations de postes nécessaires.

<b>IV - ANNEXE</b>			<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS ETAT DU PERSONNEL AU 1/1/N (Année N)</b>			<b>C1</b>

**C1 - ETAT DU PERSONNEL AU 22/06/2015**

<b>GRADES OU EMPLOIS (1)</b>	<b>CATEGORIES (2)</b>	<b>EFFECTIFS BUDGETAIRES</b>	<b>EFFECTIFS POURVUS</b>	<b>Dont: TEMPS NON COMPLET</b>	<b>NBRE HEURES HEBDO</b>	<b>MISE A DISPOSITION COMMUNES</b>
<b>ADMINISTRATIVE (1)</b>						
ATTACHE PRINCIPAL	A	1	1			1
SECRETAIRE DE MAIRIE tps complet	A	2	2			2
SECRETAIRE DE MAIRIE tps incomplet	A	4	4	4		4
<b>DONT DETAIL CI-DESSOUS DES TEMPS INCOMPLETS</b>						
<b>MISE A DISPOSITION DE COMMUNES :</b>						
MONTDARDIER					12	
POMMIERS					9	
<b>TOTAL AGT</b>					21	
ARPHY					14	
MARS					14	
<b>TOTAL AGT</b>					28	
AULAS					24	
MANDAGOUT					24	
<b>TECHNIQUE (2)</b>						
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 1ère CLASSE	C	1	1			
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2ème CLASSE	C	1	0	1	32,5	
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2ème CLASSE	C	1	1	1	26,25	
<b>SOCIALE(3)</b>						
AGENT SPECIALISE DES ECOLES MAT PRINCIPAL 2ème CLASSE	C	1	1	1	30	
AGENT SPECIALISE DES ECOLES MAT 1ère CLASSE	C	1	0	1	32,5	
AGENT SPECIALISE DES ECOLES MAT 1ère CLASSE	C	1	1	1	30	
<b>TOTAL GENERAL (1+2+3)</b>		<b>13</b>	<b>11</b>	<b>7</b>		<b>7</b>

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR/INT/B/95/00102/C du 23 mars 1995

(2) Catégories : A, B ou C.

**Le Comité Syndical, après délibération, et à l'unanimité,**

APPROUVE cette décision.

AUTORISE le Président à signer l'ensemble des actes nécessaires.

## INFORMATIONS RELATIVES A L'EXERCICE DE LA DELEGATION DE POUVOIRS ACCORDEE AU PRESIDENT

**Rapporteur :** Daniel CARRIERE

Vu la délibération du 17 avril 2014 donnant délégation au Président,

Monsieur le Président informe les Délégués des décisions et marchés signés entre le 9 mars 2015 et le 10 juin 2015, dans le cadre de ses délégations.

**Décision :**

15DEC001 : Décision approuvant la réalisation d'un emprunt auprès du Crédit Agricole du Languedoc pour un montant de 345 000,00 €.

**Marchés :**

Entre le : **09/03/15 et 10/06/15**

**Service : Marchés Publics**

<i>Affaire/Dos Lot</i>	<i>Délibér. (Engag.)</i>	<i>Objet de l'affaire Désignation du lot</i>	<i>Entreprise Titulaire</i>	<i>Montant Notifié</i>	<i>Date Notific.</i>
15SSE01/1	14/04/14	ETUDE DIAGNOSTIC SUITE AUX INONDATIONS DU 17 SEPTEMBRE 2014 LE VILLAGE - ST LAURENT LE MINIER	Groupement solidaire <b>SEDOA MEDIA E GROUPEMENT</b> 34400 LUNEL	20 500,00	06/05/15
15STR001/1	14/04/14	COMMUNE DE MANDAGOUT REHABILITATION DE LA STATION D'EPURATION DE L'ARBOUX	<b>Cévennes Containers et Assainissement SARL</b> 30120 MOLIERES CAVAILLAC	21 509,00	22/05/15
TOTAUX HORS CONTRATS A BONS DE COMMANDE				<b>42 009,00</b>	
TOTAUX DES CONTRATS A BONS DE COMMANDE					

**Le Comité Syndical, prend acte du compte-rendu considéré ci-dessus.**

### QUESTIONS DIVERSES

**Rentrées financières du SIVOM**

Monsieur le Président explique les raisons qui l'ont conduit à relancer quelques maires quant au paiement de la participation communale au SIVOM. Il souligne qu'aujourd'hui beaucoup de communes ont fait l'effort de verser cette participation et les en remercie.

**Avancée des travaux**

Monsieur le Président donne la parole à Hélène PRADEILLES afin qu'elle fasse le point sur les travaux dans les communes :

- Alzon : les travaux sont pratiquement finis, avenue de la Gare.
- Montdardier : la station de Navas est finie et le réseau de Lasparos sera fini au mois de septembre.
- Le Vigan : les travaux de 2 rues reprendront au mois de septembre.
- Saint Laurent le Minier : le bureau d'étude a commencé. Le diagnostic des travaux à réaliser et le coût correspondant seront envoyés fin juillet, ce qui permettra d'aller chercher les financements.
- Blandas : pour la Rigalderie, le géomètre va faire les mesures des parcelles afin de voir où la station peut être implantée. Les aides sont acquises.

Il y a également des aides pour le Hameau de Navacelles, mais pour ce qui est des travaux, cela dépend de l'Hérault car c'est à la station d'épuration de Saint Maurice de Navacelles que le hameau sera raccordé.

- Campestre : une étude avec ERDF est en cours afin de pouvoir faire une extension de lotissement.

Madame Anne-Laure GARRIGUES informe que sur la commune du Vigan la consultation pour la maîtrise d'œuvre sera lancée cet été pour le quartier Issartines.

Madame Martine VOLLE-WILD aimerait savoir où en est le projet de réhabilitation du réseau du Petit Cavaillac qui était programmé en 2012.

Autorisée par le Président, Madame Hélène PRADEILLES répond que le coût avait déjà été estimé, qu'il allait falloir voir si les prix ont été modifiés puis relancer le projet.

Monsieur le Président demande de ressortir le dossier et de prendre rendez-vous rapidement.

#### Participations des Communes au SIVOM

Madame Anne-Laure GARRIGUES demande des précisions sur le montant demandé par le SIVOM à la commune du Vigan. En 2008 le montant était de 120 000,00 € et en 2014 de 197 000,00 €.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Samuel CHATARD qui précise qu'en 2008, il n'y avait pas de convention de mutualisation et que le montant était fixé selon les besoins au coup par coup. En 2015, comme cela a été expliqué au DOB, il y a eu une refonte des ventilations en interne à savoir la charge de travail que demandait la partie Budget Général par rapport à la partie Budget Assainissement, cela peut expliquer en partie la différence. Comme il ne retrouve pas les chiffres annoncés, une analyse plus fine sera faite.

Monsieur le Président propose que la comparaison se fasse à partir des critères après mutualisation et qu'il en soit discuté après. Il note que des frais pour l'agent mis à disposition du Centre de Gestion sont venus s'y ajouter et plusieurs choses ont également évolué.

Il ajoute à ce propos que cet agent a été pris pour une durée de trois mois par la mairie de Saint Laurent le Minier, donc le montant demandé aux communes sera revu en conséquence à la fin de l'année.

#### Qualité de l'eau des zones de baignade

Madame Myriam MOSCOVITCH demande s'il est possible de contrôler les bouches d'égout situées en amont du Pont Vieux à Avèze. Elle explique que, par le passé, les analyses se sont révélées non conformes au niveau du camping et que dans ce cas la commune doit installer un panneau « baignade interdite ».

Monsieur le Président précise qu'il a été mis des alarmes sur des regards qui posaient problèmes dont celui du pont de la discorde.

#### Programmes de réhabilitation des dispositifs d'Assainissement Non Collectif

Monsieur Jean-Marie BRUNEL demande s'il reste une enveloppe pour aider les propriétaires à mettre aux normes leur Assainissement Non Collectif et qu'une relance soit faite auprès des particuliers de sa commune.

Autorisée par le Président, Madame Hélène PRADEILLES demande que les personnes qui souhaitent bénéficier d'aides prennent contact avec elle afin qu'elle leur explique la démarche à suivre.

Monsieur Jacques NEGRON demande où en est le programme de réhabilitation sur la commune de Bez et Esparon.

Autorisée par le Président, Madame Hélène PRADEILLES l'informe que l'Association Syndicat Libre a été déposée et l'étude de sol a été faite. Suite à la validation de la délibération, les dossiers vont être envoyés aux financeurs et il faudra alors attendre leur réponse.

Monsieur le Président lève la séance 18 heures 30.